
Actes de la troisième Conférence internationale sur la Francophonie économique

VERS UNE ÉCONOMIE RÉSILIENTE, VERTE ET INCLUSIVE

Université Cheikh Anta Diop de Dakar – Sénégal, 16 – 18 mars 2022

**POLITIQUE DE SCOLARISATION EN CÔTE D’IVOIRE : CONTRAINTES ET
PERSPECTIVES**

ANE LANDRY TANOH

Docteur en Géographe de la population, Université Alassane Ouattara à Bouaké (Côte d’Ivoire)

anelandrytanoh30@gmail.com

RÉSUMÉ – L’accès à une éducation de qualité pour tous les enfants constitue une préoccupation pour tous les acteurs du système éducatif dans de nombreux pays d’Afrique subsaharienne. La Côte d’Ivoire a fait de la politique éducative une priorité dans son programme de développement durable depuis 1960. Malgré cette volonté d’assurer une scolarisation universelle, tous les enfants en âge scolaire ne sont pas scolarisés. Selon l’Institut National de la Statistique (INS, 2016), le taux net de scolarisation au primaire était de 75 % et 40 % au secondaire. C’est pourquoi, cet article ambitionne d’identifier les contraintes liées aux réformes éducatives initiées et les perspectives pour une éducation durable des enfants. En s’appuyant sur la littérature et des entretiens réalisés auprès des acteurs dans le nord, il révèle des contraintes démographiques, budgétaires traduites par un déficit de ressources financières, humaines et infrastructurelles. Les résultats indiquent des contraintes d’accessibilité liées à une insuffisance de l’offre scolaire, aux difficultés liées à la gratuité, à l’obligation scolaire et aux mesures d’allègement des charges, au manque de suivi-évaluation et d’application effective des dispositions pratiques et légales des acteurs. Toutefois, des stratégies novatrices sont proposées pour une scolarisation universelle.

Mots-clés : Côte d’Ivoire, politique de scolarisation, contraintes, perspectives d’une éducation durable

Les idées et opinions exprimées dans ce texte n’engagent que leur(s) auteur(s) et ne représentent pas nécessairement celles de l’OFE ou de ses partenaires. Aussi, les erreurs et lacunes subsistantes de même que les omissions relèvent de la seule responsabilité de ou des auteurs.

Introduction

La transformation future de l’Afrique dépend, dans une large mesure, de sa capacité à se doter de systèmes éducatifs de base obligatoire, inclusif et de qualité qui formeront la main d’œuvre productive de demain et conduiront ainsi à la prospérité économique et à la stabilité sociale (UNESCO, 2012). En plaçant l’éducation au cœur de leurs politiques, les pays africains sont fermement convaincus de la contribution potentielle de celle-ci à la construction d’une société équitable, compétitive et cohésive. Ils ont progressivement consacré des ressources substantielles à l’éducation. La Côte d’Ivoire s’est inscrite dans cette dynamique en faisant de l’éducation un outil de développement durable. Pour ce faire, plusieurs politiques, programmes et plans ont été mis en œuvre dans la perspective de construire un programme sectoriel de développement crédible en vue d’atteindre la scolarisation universelle. Le Plan National de Développement sectoriel 2012 – 2016 a été élaboré avec un objectif précis pour le secteur éducatif à l’horizon 2020, à savoir : « *la population, en particulier les enfants, a accès à un système éducatif performant* ». Cette volonté s’est renforcée par l’intégration dans la constitution de 2016 (article 10), de la scolarisation obligatoire des enfants de 6 à 16 ans. L’État a aussi entrepris des réformes pour résoudre les problématiques liées à la scolarisation des enfants. Ces réformes ont concerné l’extension de la couverture éducative du primaire et du secondaire dans les régions sous-équipées à travers l’accroissement des infrastructures, l’augmentation du nombre d’enseignants et la mise en place de mesures d’allègement des charges des familles. Des efforts ont été faits pour ouvrir le système éducatif à la société civile à travers les ONG qui ont promu une approche plus locale de la gouvernance de l’éducation, basée sur la participation étroite de la communauté au processus de développement de l’éducation.

Par ailleurs, le gouvernement a mobilisé les collectivités territoriales en vue d’appuyer l’éducation durable des enfants surtout des filles dans leurs circonscriptions respectives à travers un mémorandum d’engagement visant à promouvoir l’équité et la justice sociale a été signé le 04 juin 2009. De plus, un assouplissement des conditions d’accès au Cours Préparatoire première année par l’autorisation de l’inscription des enfants de 6 à 9 ans, avec ou sans extrait d’acte de naissance a été mise en place grâce à la signature des actes réglementaires à travers le Communiqué n° 2830/MENET/DELIC du 28 août 2013 (Ministère de la solidarité, de la famille, de la femme et de l’enfant, 2014). Le progrès indéniable de la généralisation massive de la scolarité témoigne de l’importance de l’implication de l’État à garantir à l’enseignement obligatoire aux enfants âgés de 6 à 16 ans dans les deux cycles. Cependant, 7 ans après le lancement des actions d’envergure, la situation devient compliquée pour le système au point où l’on assiste à des grèves récurrentes, des ratios très élevés, des disparités régionales, des inégalités entre les sexes, la déperdition, la recrudescence des grossesses en milieu scolaire et des inégalités d’accès à l’éducation. Il est donc nécessaire d’évaluer ces actions et de proposer des stratégies novatrices pour une éducation durable.

1. Matériel et méthodes

Les données de cette recherche proviennent de la synthèse de la littérature des rapports du Plan National de Développement du Secteur Éducation-Formation de 1997-2010, du Plan National de Développement (PND) de 2012-2015 et de 2016-2020, de l’Enquête sur le Niveau de Vie des ménages (ENV) de 2011 et 2015, de l’Enquête Démographique et de Santé (EDS) de 2011-2012, d’État du Système Éducatif National de 2016 et de l’Enquête à Indicateurs Multiples de 2016. Aussi, des données ont été collectés dans les annuaires statistiques et des rapports d’analyse de 2012 à 2020 du Ministère de l’Éducation Nationale. Par ailleurs, des entretiens réalisés auprès des

acteurs locaux ont permis de faire ressortir des données relatives aux contraintes et perspectives des réformes. Il s'agit des directeurs régionaux de l'éducation, des inspecteurs de l'enseignement primaire, des directeurs d'établissements, des encadreurs administratifs et pédagogiques, des maires, des conseillers régionaux, des enseignants et des parents d'élèves.

Tableau 1 : Entretiens individuel réalisés

Cibles	Nombre d'entretien par région	Nombre Total d'entretiens réalisés dans les quatre régions
Autorités décentralisées	2 par région	8
Directeurs régionaux de l'éducation	1 par région	4
Gestionnaires Établissements	5 par région	20
Inspecteurs de l'enseignement primaire	4 par région	16
Enseignants du primaire et du secondaire	20 dont 10 au primaire et 10 au secondaire par région	80
Parents d'élèves	25 par région	100
Total Entretien individuel	57	228

Les traitements statistiques ont été réalisés à l'aide de Microsoft Excel. La représentation cartographique a été réalisée avec le logiciel QGIS 2.16. L'analyse du contenu a été appliquée afin d'enrichir les informations concernant les limites et les perspectives des politiques.

Résultats

Les résultats se déclinent en trois axes que sont : réformes éducatives entreprises en Côte d'Ivoire ; contraintes liées à ces réformes et perspectives pour une scolarisation universelle.

1. Réformes éducatives entreprises par les acteurs du système

Ces réformes sont pratiquement les mêmes dans toutes les régions du pays. Elles sont de loin les plus importantes par leur nature et par les moyens matériels, humains, logistiques et financiers mobilisés.

1.1 Politiques, programmes et plans éducatif en Côte d'Ivoire depuis 1990

La Côte d'Ivoire a affiché sa priorité pour l'éducation à travers l'engagement dans plusieurs initiatives et déclarations internationales. Il s'agit de : la Déclaration Mondiale sur l'Éducation Pour Tous (EPT), adoptée à Jomtien en 1990 ; le Cadre d'Action de Dakar pour l'Éducation Pour Tous en 2000 ; les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptés à New York en 2000 ; les Conférences des Ministres de l'Éducation de la CEDA (2002, 2004 et 2009) ; la Deuxième Décennie de l'Éducation pour l'Afrique (2006-2015) ; la déclaration mondiale sur l'éducation à Incheon et les Objectifs du Développement Durable (ODD) adoptés en 2015 à New York. Cette volonté a été réaffirmée par tous les gouvernements qui se sont succédés. Elle a suscité plusieurs programmes, plans et projets :

- Programme de Valorisation des Ressources Humaines (PVRH) a été mis en place afin de maîtriser et bien gérer les dépenses publiques de 1991-1996 : ce programme soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers le projet BAD-EDUCATION IV a planifié la construction de 1000 classes sur trois ans et amplifié les activités menées par l'UNICEF dans les zones de sous-scolarisation des filles ;

- Plan National Éducation Pour Tous (PN/EPT) a été élaboré en 1992 en vue d'améliorer les conditions d'accueil dans le préscolaire, le primaire et le secondaire ;

- Plan National de Développement du Secteur Éducation Formation a été élaboré sur la période 1997-2010 en vue de : promouvoir une approche sectorielle du système ; élargir l'éducation de base au 1^{er} cycle du secondaire ; renforcer l'éducation des adultes ; réduire les inégalités d'accès à l'éducation et renforcer la recherche développement dans l'enseignement supérieur. Pour son opérationnalisation, plusieurs projets ont été mis en œuvre avec l'appui financier des partenaires au développement. Il s'agit du Projet « Appui au secteur éducation/formation (PASEF) » financé par la Banque Mondiale de 1998-2002 ; Projet « Alphabétisation intégrée » également financé par la Banque Mondiale ; Projet de la coopération allemande intitulé « Appui à l'Éducatons de Base (PAEB) » ; Projet « Valorisation des Ressources Humaines II » qui s'inscrit dans le cadre de la coopération avec la BAD ; Projet « Éducation 2000 » financé par la BAD ; Projet « Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) » ;

- Plan Sectoriel Éducation/Formation 2016-2025 a été initié en 2017 qui vise à assurer à tous les enfants et adultes, une éducation tout au long de la vie et une formation de qualité et améliore le capital humain et débouche sur des emplois. Au niveau de l'éducation de base, le plan définit les modalités de mise en œuvre de la Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO) des enfants de 6 à 16 ans pour les dix prochaines années. Au secondaire, le plan prévoit un dispositif favorisant l'accès à une éducation de qualité pour les élèves de 12 à 18 ans, l'achèvement du cycle à travers le renforcement de l'offre scolaire, de la lutte contre les violences et les conflits en milieu scolaire. Par ailleurs après la crise de 2010, le pays s'est engagé dans des réformes ambitieuses, qui procèdent d'une réelle volonté politique de doter des ressources humaines indispensables à son émergence à horizon 2020. Ces réformes incluent, entre autres celle rendant la scolarisation obligatoire jusqu'à 16 ans, avec comme objectif de rendre l'école plus inclusive et compatible aux ambitions de développement du pays. De plus, le système a bénéficié du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU), conçu en 2012 à la fin de la crise post-électorale en vue de mettre en place les infrastructures et équipements sociaux de base (santé, sécurité, assainissement, éducation) dans toutes les régions. Ce programme a permis la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires : écoles, établissements, salle de classe et commodités. Ainsi au préscolaire, 2 502 écoles ont été construites avec 5 892 salles de classe ; au primaire, ce chiffre est de 16 324 écoles soit 910 970 salles de classe et au secondaire, le nombre d'établissement et salle de classe est de 1 641 établissements et 29 988 salles de classe.

1.2 Cadre juridique et institutionnel de la politique de scolarisation

La Côte d'Ivoire s'appuie sur un corpus d'instruments juridiques adoptés par la communauté internationale depuis la seconde guerre mondiale. Ces instruments reconnaissent l'éducation comme un droit humain fondamental, indispensable à l'exercice de tous les droits de l'homme. Il s'agit de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 ; la Convention de UNESCO contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, adoptée le 14 décembre 1960 à Paris et ratifiée le 07 octobre 1998 ; la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de

Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF), adoptée le 18 décembre 1979 à New York et ratifiée le 18 décembre 1995 ; la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant adoptée par la 26^{ème} Conférence des chefs d'État et de gouvernements de l'OUA en juillet 1990 à Addis-Abeba, ratifié le 1^{er} mars 2002.

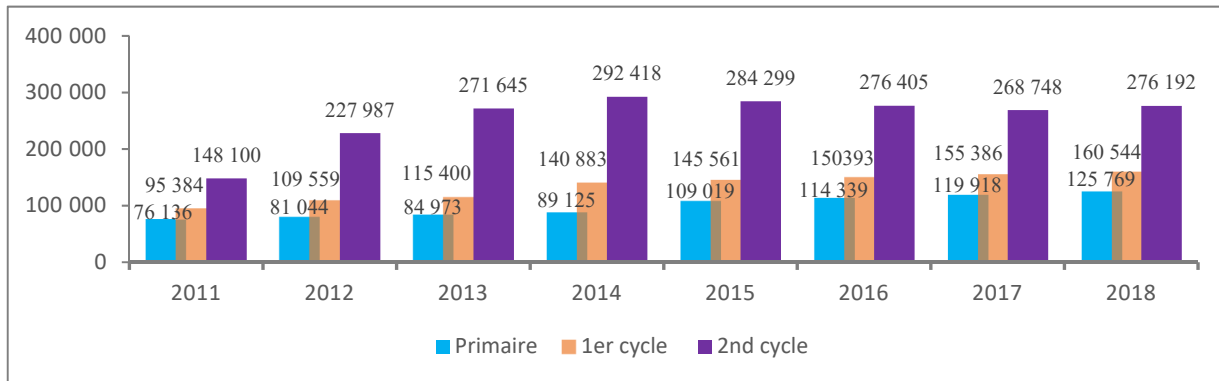
La politique éducative a été guidé par la loi cadre de l'enseignement qui ambitionnait d'en faire une action consciente et dirigée en vue d'accélérer le processus d'évolution de la société. Cette loi donnait à chaque citoyen le savoir et le savoir-faire lui permettant de participer progressivement à l'effort de développement et aux mutations de la société. Aussi, une concertation nationale sur l'école ivoirienne a été organisée en 1994 en vue de traiter les problématiques qui minent l'école. Après cette concertation, la loi de réforme n° 95-696 du 7 septembre 1995 a été adoptée. Elle garantit à chaque Ivoirien « le droit à l'éducation » afin de lui permettre d'acquérir le savoir, de développer sa personnalité, d'élever sa formation et de s'insérer dans la vie sociale, culturelle et professionnelle et d'exercer sa citoyenneté (article 1). Cette loi a été modifiée par la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015, en son article premier : « le droit à l'éducation est garanti à chaque citoyen afin de lui permettre d'acquérir le savoir, de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation, de s'insérer dans la vie sociale, culturelle et professionnelle et d'exercer sa citoyenneté. L'éducation est l'une des priorités de l'État. Elle constitue le service public de l'enseignement ».

Par ailleurs, la Constitution Ivoirienne du 23 juillet 2000 consacre le droit à l'éducation avec un texte de loi sur la scolarisation. Cette loi oblige l'État à assurer à tous les enfants et à tous les citoyens l'égal accès à la santé, l'éducation, la culture, l'information, la formation professionnelle et l'emploi (article 7, Constitution du 1^{er} août 2000). Dans cette logique, l'école gratuite et obligatoire a été instituée de la classe de CP1 à la classe de 3^{ème} pour tous les enfants. Cette loi a été renforcé dans la constitution de 2016 (article 10). Dans le but d'intensifier l'institutionnalisation de la problématique de la scolarisation des filles, un autre Arrêté interministériel (n°0066 du 02 août 2011) portant création du Réseau national pour la Promotion de l'Éducation des Filles (UNGEI-CI) a été signé. Cette volonté s'est manifestée à travers plusieurs Arrêtés Ministériels pour renforcer et résoudre la problématique de l'éducation pour tous. Il s'agit de l'arrêté ministériel sur la parité à l'inscription au primaire ; celui interdisant les châtiments corporels à l'école et l'arrêté numéro 0111 MENET/CAB du 24 décembre 2014 portant code de conduite des personnels des structures publiques et privées relevant du Ministère de l'Éducation Nationale avec la création de la Direction de la Vie Scolaire au sein dudit ministère.

2. Quelques actions pour une scolarisation universelle en Côte d'Ivoire

2.1 Actions économiques entreprises

La Côte d'Ivoire a entrepris des initiatives pour éliminer les barrières à l'Éducation Pour Tous. Cette volonté nécessite d'importants moyens financiers pour le système. Ainsi, sur la période 2012-2014, 31 à 450 millions de FCFA ont été mobilisés pour l'éducation de base, 3 milliards 486 millions de FCFA pour l'enseignement secondaire général, 1 milliard 235 millions de FCFA pour l'enseignement technique et la formation professionnelle. Les dépenses du Ministère de l'Éducation Nationale sont passées de 350 milliards de FCFA en 2011 à 695 milliards de FCFA en 2015, soit une croissance de 18,7 % (figure 1).

Figure 1 : Dépenses du MENET-FP par élève (en FCFA) de 2011 à 2018

Le gouvernement intensifie la gratuité de l'école qui vise à donner la chance à tous les enfants, de fréquenter l'école en réduisant les frais d'écolage supportés par les ménages. Plusieurs kits et manuels scolaires ont été distribués sur toute l'étendue du territoire national aux enfants des écoles primaires publiques. Le nombre de kits scolaires distribués est passé de 2 236 031 à 2 860 348, soit une hausse de 5 % de 2012 à 2017. Cette croissance cache des disparités régionales en matière de disponibilité des kits scolaires. La distribution gratuite s'inscrit dans un contexte de pauvreté de la population et de recherche de la qualité de l'enseignement. Pour certains enquêtés (45 %), l'obligation et la gratuité scolaire :

« sont des préoccupations par rapport au management de chaque pays pour promouvoir son développement ; par rapport à la question de la gratuité, nous l'avons placée dans le contexte d'un pays sous-développé où le taux de scolarisation est faible. Les pouvoirs publics ont voulu s'inscrire dans les objectifs du développement durable ». Pour d'autres enquêtés (53 %), la gratuité « est très importante dans la mesure où elle a contraint certains parents d'élèves à inscrire leurs enfants à l'école, plusieurs enfants ne seraient pas allés à l'école, tout simplement parce qu'ils manquent soit un livre ou soit un stylo. On a vu des enseignants renvoyer des enfants parce qu'ils n'ont pas de livres. Mais aujourd'hui, les parents sont un peu soulagés à ce niveau. Peut-être qu'à quelque part, ils ne sont pas tout à fait responsables : en cas de perte du matériel scolaire, certains parents ne font pas l'effort de procéder à leur remplacement. Ainsi, on devrait expliquer davantage le principe de gratuité ».

Pour l'obligation scolaire, des acteurs pensent que c'est une démarche pour atteindre l'enseignement primaire universel, eu égard au fait que certains parents ne comprennent pas toujours le bien-fondé de la scolarisation de l'enfant

2.2 Actions sociales entreprises

Les actions sociales se déclinent comme suit : la sensibilisation, les innovations éducatives (création des collèges de proximité, classes passerelles, intégration des structures islamiques d'éducation), l'amélioration de l'environnement scolaire (mise en place de point d'eau, des latrines, des cantines scolaires). Dans cette optique, le Comité de Gestion des Établissements Scolaires (COGES), le Clubs Mères Élèves Filles (CMEF), des Organisations Non Gouvernementale (ONG), des Initiatives des Nations Unies pour l'Éducation des Filles (UNGEI-CI) appuyés par les collectivités locales, les leaders d'opinions et les groupes d'influence se mobilisent et mènent des actions de sensibilisation dans les localités où l'école est rejetée afin de susciter une inscription massive des enfants. Par ailleurs, des innovations telles que la formule des écoles communautaires,

l'intégration des écoles islamiques, des classes passerelles, les collèges de proximité et la formation des enseignants bivalents sont mises en œuvre dans le système. Cette situation a favorisé l'intégration de 888 écoles communautaires (69 301 écoliers dont 31 488 filles ; 2 287 salles de classe et 2 145 enseignants), de 2 781 structures islamiques d'éducation (429 366 élèves dont 194 986 filles ; 11 181 salles de classe et 1 066 enseignants) et de 147 classes passerelles (4 235 apprenants dont 2 136 filles). On note enfin l'amélioration de l'environnement avec la mise en place des points d'eau potable, la présence des latrines fonctionnelles, les programmes d'alimentation scolaire et l'incitation des femmes à l'enseignement.

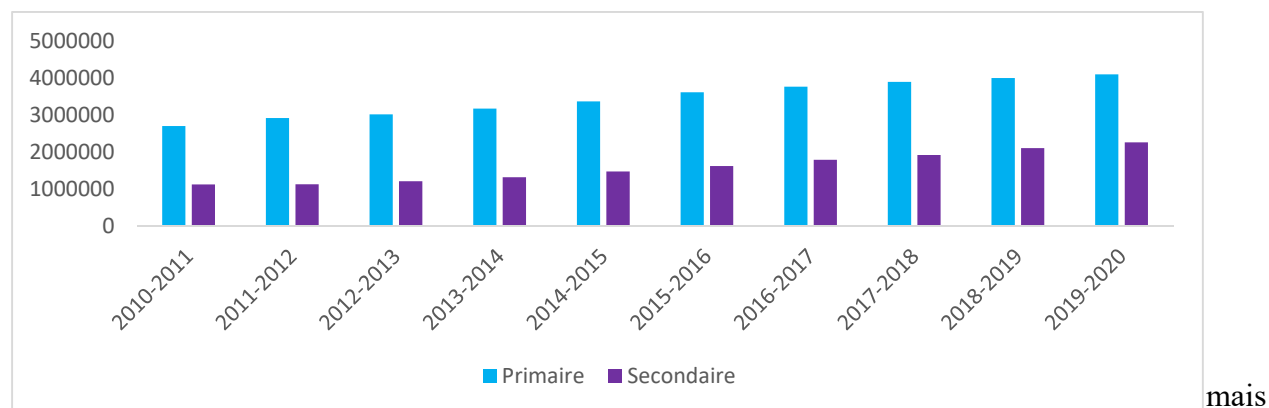
3. Limites des politiques éducatives entreprises en Côte d'Ivoire

Les contraintes résident dans la planification des réformes éducatives, le suivi-évaluation et l'application effectives des réformes, le manque d'implication des populations locales et de volonté politique réelle. Bien que les politiques soient porteuses d'avenir avec des résultats enregistrés, de nombreuses difficultés étouffent le système.

3.1 Contraintes démographiques

Le système est caractérisé par un accroissement rapide de l'effectif des écoliers résultant d'une natalité encore importante et de la baisse de la mortalité des enfants. La natalité a baissé mais le niveau reste important puisqu'en 2016 une Ivoirienne avait en moyenne 4,6 enfants (INS, 2016). Cela expose chaque année le système à un effectif important d'enfants potentiellement scolarisables au primaire. Les efforts réalisés par l'État pour inscrire le maximum d'enfants au primaire chaque année s'apprécient par la hausse rapide du nombre d'écoliers. La figure 2 présente l'évolution de l'effectif des écoliers et élèves de 2010 à 2020. La croissance rapide de la population scolarisable ne s'est pas accompagnée de bonnes pratiques. On note une insuffisance des ressources humaines, financières, infrastructurelles et de moyens logistiques par rapport aux besoins.

Figure 2 : Évolution de l'effectif des écoliers et élèves de 2010 à 2020



mais ceux-ci restent insuffisants au vu des besoins. Les investissements entrepris par les collectivités locales sont limités face aux besoins multiples exprimés par la population. Le budget alloué à l'éducation est relativement faible car les proportions se situent en dessous de 30 %. Le tableau 2 présente les investissements réalisés dans l'éducation par les collectivités locales.

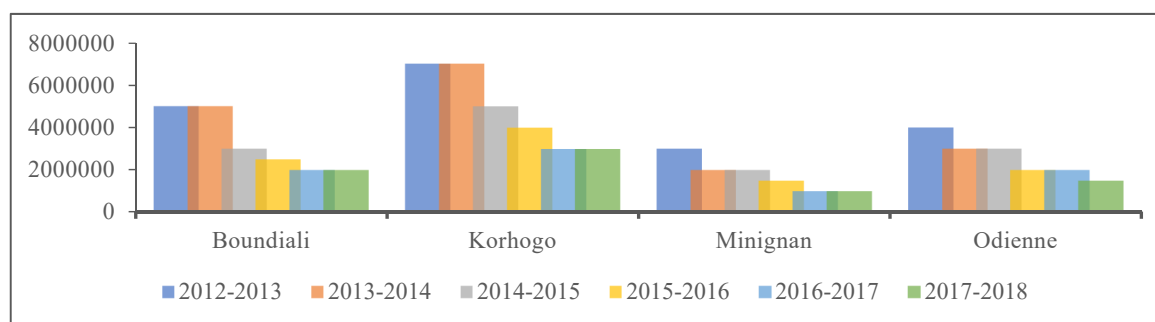
Tableau 2 : Investissements (FCFA) dans l'éducation par les municipalités de 2012 à 2017

Collectivités locales	Budget d'investissement (FCFA)	Budget alloué à l'éducation (FCFA)	Proportion (%)
Communes			
Boundiali	436 332 000	92 794 582	21
Korhogo	542 297 000	98 845 763	18
Minignan	367 013 818	95 471 175	25
Odienné	415 782 265	97 679 574	23
Tengrela	237 488 966	65 785 327	24
Conseils régionaux			
Bagoué	3 998 531 284	811 615 593	20
Folon	2 268 504 154	604 948 000	23
Kabadougou	3 645 523 845	681 967 691	19
Poro	4 739 794 780	941 263 496	20

Source : Résultat d'enquête sur les inégalités scolaires entre filles et garçons dans le nord-ouest, 2016-2018

Cette faiblesse est liée en partie à la mauvaise répartition des fonds alloués à l'éducation, au manque de planification, de budgétisation et d'exécution des investissements prévus pour l'éducation. Il compromet le renforcement de l'offre nécessaire à l'accroissement des capacités d'accueil pour tous les enfants scolarisables. La figure 3 présente les budgets de fonctionnement des DRENET-FP de l'étude. Ce déficit est reconnu par certains acteurs qui l'expriment durant nos entretiens :

« au niveau de la politique éducative, on peut noter la rareté des ressources financières en vue de la réalisation des infrastructures scolaires, de la création de nouvelles structures d'encadrement et des ressources humaines pour combler le déficit » (enquête à Kasséré) ; *« à l'heure actuelle, l'État a des difficultés, parce qu'on a beaucoup d'écoles sous paillotes, beaucoup d'écoles sans tables-bancs, parfois les enseignants n'ont pas de bureaux, ni de chaises. Par rapport à cette obligation scolaire, c'est en fait l'idéal qui est prôné mais il faut se dire qu'avec ces moyens précaires, c'est difficile d'y parvenir. Mais c'est aussi un tremplin, un passage obligé. Il faut viser l'idéal en sachant que les moyens, les ressources peuvent manquer »* (entretien avec les Directeurs Régionaux de l'Éducation Nationale). Aussi, la baisse des budgets de fonctionnement des différentes DRENET-FP est liée à la mobilisation des collectivités territoriales (conseils régionaux et municipaux) dans le développement de l'éducation. Ainsi, une partie du budget est offert à celles-ci pour participer aux actions éducatives dans leurs différentes localités.

Figure 3 : Budget alloué aux DRENET-FP de l'étude de 2012 à 2018 en millions FCFA

Source : DRENET-FP, 2018

3.3 Contraintes liées à l'accessibilité : déficit de l'offre éducative

L'offre éducative reste insuffisante 5 ans après la mise en œuvre de la politique de la scolarisation obligatoire. Pour l'année scolaire 2017-2018, sur les 768 352 enfants présentés à l'inscription au CP1, 145 986, soit 19 % n'ont pas pu y avoir accès en raison de l'insuffisance de la capacité d'accueil. Au moment où l'on ambitionne de scolariser tous les enfants, environ 20 enfants sur 100 ayant l'âge légal d'accès à l'école, ne peuvent pas être inscrits au CP1 car le système est dans l'incapacité de les accueillir, en milieu urbain. En milieu rural, ce sont environ 14 enfants sur 100 qui n'ont pas accès à l'école (MENET-FP, 2018). Le tableau 3 présente la proportion des enfants refusés au CP1 pour capacité d'accueil insuffisante selon le milieu. Cette situation a été évoquée par 80 % des acteurs en charge de l'éducation et les enseignants interrogés. Ils indiquent que l'offre est insuffisante tant au niveau des infrastructures qu'au niveau du personnel d'encadrement. À ce sujet, un Directeur Régional de l'Éducation Nationale l'admet à travers ses propos :

« Quant au système éducatif lui-même, le problème se situe au niveau des infrastructures. Reconnaissons que jusqu'à présent, nous avons des villages qui peuvent se trouver à 15, 20 kilomètres d'une école. Or, la politique nationale est qu'il y ait des infrastructures scolaires dans tous les villages où vraiment on peut avoir des enfants à scolariser. La politique est de multiplier les ouvertures d'écoles... ».

Tableau 3 : Proportion des enfants refusés au CP1 pour capacité d'accueil insuffisante selon le milieu de résidence et par région en 2017/2018

Régions administratives	Nombre d'enfants présentés à l'inscription au CP1	Enfants refusés pour capacité insuffisante			
		Milieu rural		Milieu urbain	
		Effectif	%	Effectif	%
Bagoué	14 250	1 015	7	2 329	16
Folon	5 630	209	4	568	10
Kabadougou	13 221	1 154	8	1 786	13
Poro	40 848	5 172	12	7 375	18
National	768 352	111 143	14	149 320	20

Source : MENET-FP, 2018

La distribution des kits scolaires se fait plusieurs mois après la rentrée scolaire et ces manuels s'avèrent insuffisants et des frais divers selon les écoles continuent d'être réclamés aux parents d'élèves et cela, en dépit de la suppression des frais d'inscription au primaire dans un pays où le niveau de pauvreté de la population se situe à 46 % (INS, 2016). À ce sujet, tous les acteurs interrogés sont unanimes sur le fait que l'école n'est pas gratuite. Certains acteurs en charge de l'éducation révèlent que la gratuité a des limites. Par contre, les enseignants ainsi que les parents d'élèves indiquent que la gratuité ne doit pas avoir de limites dans la mesure où la scolarisation est obligatoire. Ils poursuivent en disant que les autorités doivent prendre leurs responsabilités pour respecter les engagements. À côté de cela, l'accessibilité financière, constitue un frein à la scolarisation, dans la mesure où certains ménages, ayant la volonté de scolariser leurs enfants, manquent de moyens pour supporter les coûts relatifs à leur scolarisation. En outre, les personnes interrogées révèlent que la propension à investir dans l'éducation est largement tributaire du niveau de vie du ménage. Les ménages de niveau de vie élevé disposent des ressources nécessaires pour envoyer leurs enfants à l'école et peuvent supporter les coûts supplémentaires de l'éducation, contrairement aux ménages pauvres. Pour ces derniers, l'investissement scolaire est souvent au profit des garçons, défavorisant ainsi les filles qui non seulement sont moins inscrites et sortent précocement du système. De plus, les dépenses effectuées par les familles connaissent une croissance ces dernières années. Elles sont passées de 295 milliards en 2011 à 835 milliards en 2018, soit une croissance de 16 % (MENET-FP, 2018). Il ressort qu'une part importante des revenus des ménages, y compris les plus pauvres d'entre eux, est consacrée aux dépenses éducatives des enfants. Ces dépenses représentent ainsi une part non négligeable des dépenses des ménages qui financent plus du 1/3 des dépenses globales d'éducation. Pour l'année scolaire 2014-2015, l'enseignement secondaire général a la part la plus élevée des dépenses des familles en Côte d'Ivoire (43 % au collège ; 35 % au lycée). Le tableau 4 présente l'évolution des dépenses effectuées par les ménages de 2008 à 2020.

Tableau 4 : Dépenses des ménages par cycle de formation de 2008 à 2020

Cycle de formation	2008	2014	2018	2020
Primaire				
Dépenses moyennes des familles par écolier (FCFA)	37 566	41 812	42 565	43 503
Secondaire premier cycle				
Dépenses moyennes des familles par élèves (FCFA)	99 552	103 743	104 470	105 563
Secondaire second cycle				
Dépenses moyennes des familles par élèves (FCFA)	148 097	160 507	162 594	163 639

Source : ENV 2008 et 2015 ; nos estimations, 2020

Les dépenses des familles en 2020 et par enfant scolarisé oscillent entre 42 565 FCFA au primaire et 163 639 FCFA au secondaire second cycle. Malgré la gratuité et l'obligation scolaire annoncée,

de nombreux coûts cachés restent attribués aux parents pour la scolarisation. Il s'agit des frais de scolarité, d'inscription, de fournitures, de transports, d'uniformes, de répétiteur à domicile ou cours de renforcement et les autres dépenses. En somme, les actions éducatives entreprises sont insuffisantes face à l'ampleur de l'effectif de la population scolaire. Ainsi, ces décisions manquent d'application effective et de mesures d'accompagnement. D'où la nécessité des propositions de mesures novatrices pour une éducation durable des enfants.

4. Propositions de réformes pour une scolarisation universelle selon les enquêtés

Dans le contexte actuel, les actions et mesures ont été proposées par les acteurs interrogés pour promouvoir une éducation durable. Il est essentiel que les interventions soient multiples, ciblées et directes tant à la demande qu'à l'offre.

4.1 Réformes liées à la demande éducative

Les propositions sont adressées aux représentants des parents d'élèves (COGES), aux ONG et à la communauté locale. Il est important de s'attaquer directement à la contrainte financière des ménages les plus vulnérables. Pour ce faire, un certain nombre d'outils permettent d'intervenir directement auprès des ménages. Les parents d'élèves interrogés (55 %) ont proposé des transferts de ressources aux ménages, des bourses d'études versées aux élèves, des bons éducatifs et les prêts d'études (kits scolaires, appuis nutritionnels) comme des principaux outils permettant d'intervenir auprès des ménages les plus pauvres. Ces transferts devraient s'appuyer sur des soutiens humains locaux et des formations pourraient être mises en place vers les familles à faible revenu ayant un nombre élevé d'enfants afin que celles-ci puissent faire face plus efficacement à la situation. Cette situation pourrait inciter les parents à garder le plus longtemps possible leurs filles à l'école à travers des bourses d'excellence, des primes d'encouragement, des journées d'excellence et la réduction de la scolarité des filles. Aussi, il serait judicieux d'organiser une formation pour les associations de parents d'élèves et les chefs de communautés afin d'améliorer leur capacité et efficacité. Cette initiative pourrait instaurer une collaboration entre l'école et le milieu par une concertation permanente entre élèves, parents, enseignants et décideurs locaux afin de connaître les problèmes de l'école :

« Il serait également bon de convoquer de temps en temps des assemblées générales auxquelles les leaders du village, les cadres et personnes modèles de réussite vont participer. Il est souhaitable que cette assemblée générale soit appuyée par des gens qui viennent de l'extérieur, pour sensibiliser, de sorte à ce que la population comprenne l'importance de la scolarisation des enfants. Si c'est un groupe restreint au village, ça ne sera pas porteur » (enquête à Karakoro). À ce sujet, un enseignant renchérit en ces termes : « si tous les projets, tous les partenaires de l'éducation s'asseyaient autour d'une table pour mettre un cadre de concertation au niveau départemental ou régional, autour peut-être du préfet, pour des rencontres périodiques pour échanger sur les insuffisances, les difficultés, je pense que l'on peut réussir ».

À ce sujet 80 % des acteurs en charge de l'éducation ainsi que les enseignants interrogés indiquent qu'une sensibilisation des parents à l'importance de l'école s'avère donc nécessaire pour augmenter la demande là où l'offre existe réellement. Ils poursuivent pour dire qu'une amélioration de l'image de l'école auprès des populations, surtout rurales demeure encore une nécessité. Par ailleurs, 70 % des acteurs en charge de l'éducation et 64 % des enseignants interrogés ont indiqué que la maîtrise de la croissance de la population scolaire peut aider à réduire les dépenses moyennes par ménage car la baisse de fécondité, la planification et l'espacement des naissances sont une opportunité pour les familles de sortir de la pauvreté. De plus, la planification familiale est perçue comme une

mesure économique qui a pour but d'offrir une meilleure vie à la population. Ce faisant, certains acteurs de gestion de l'éducation (63 %) ainsi que des enseignants (82 %) interrogés ont proposé la pratique de la planification familiale comme une stratégie efficace de lutte contre la sous-scolarisation. Ces acteurs soutiennent que la maîtrise de la croissance naturelle permettra d'une part à l'État d'économiser sur l'offre scolaire et d'autre part à chaque parent de connaître le nombre idéal d'enfants à mettre au monde en fonction de sa situation financière. Aussi, cette opinion a été renchériée par 75 % des chefs de ménage ayant moins de trois enfants scolarisables. Pour eux, la maîtrise du nombre d'enfants en charge est une opportunité pour les parents de s'investir dans les charges quotidiennes des enfants. La plupart des pays qui ont réussi leur expansion économique ont pu profiter d'un fléchissement rapide des taux de natalité. Cela se justifie par l'augmentation du ratio entre la population active et les personnes en charge et plus de fonds sont injectés dans la croissance économique.

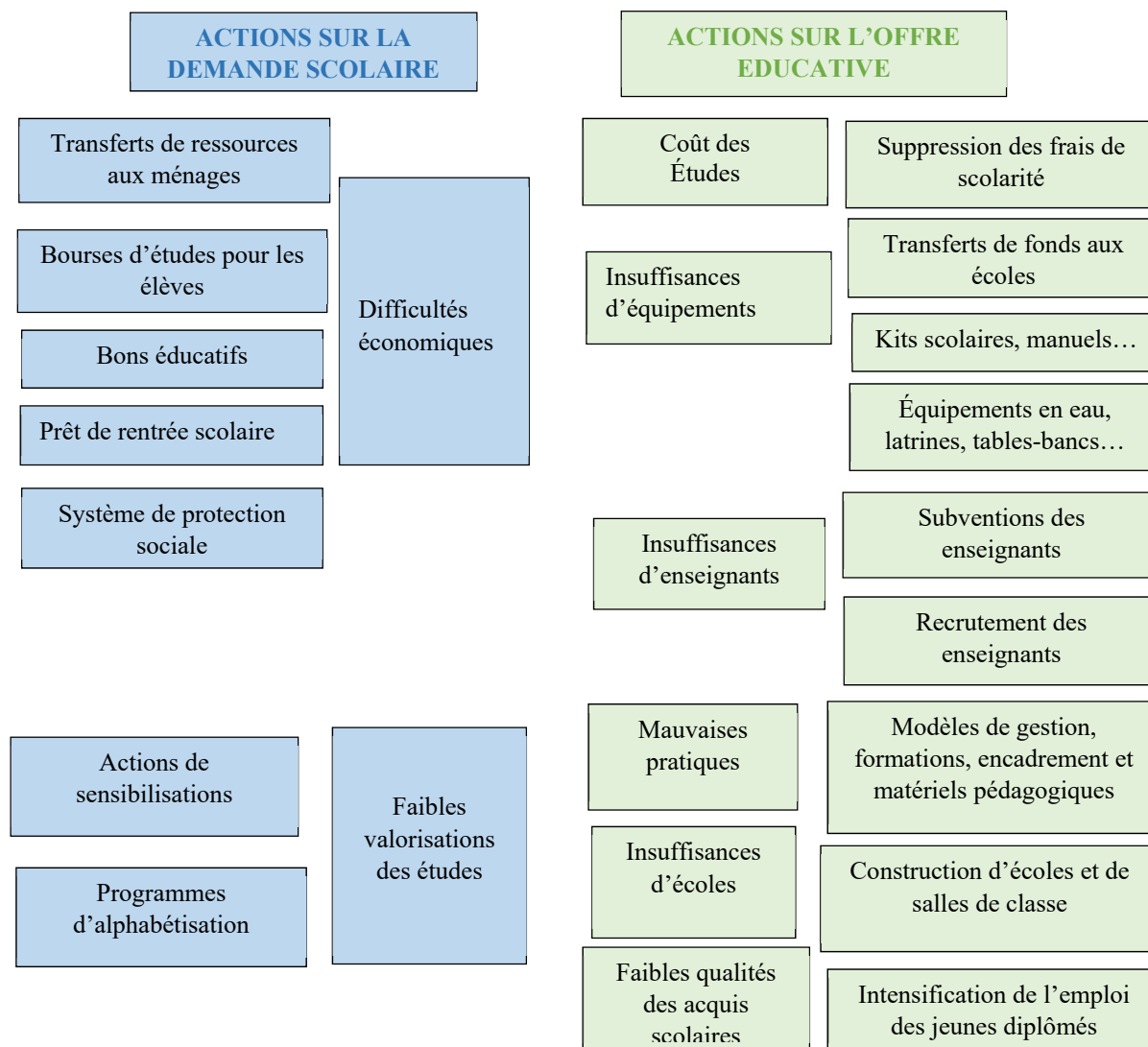
4.2 Réformes liées à l'offre éducative

Ces propositions sont adressées à l'État et ses partenaires. Il semble indispensable d'éliminer tous les frais liés à la scolarisation. Pour ce faire, une participation de l'État à travers des soutiens financiers directs est essentielle. L'idéal serait une gratuité complète assurée par l'État à travers une subvention complète des enseignants communautaires et une caisse-école suffisante. Lorsque la réalité budgétaire est défailante, une solution alternative moins coûteuse pourrait être la mise en place pour cibler certaines catégories d'enfants dont les frais d'inscription et les cotisations devraient être pris en charge par une caisse-école. De même, si des dotations en fournitures scolaires ne sont pas envisageables pour tous les élèves, il conviendrait de les cibler sur les enfants les plus vulnérables selon des critères précis. Toutes les barrières réglementaires à l'entrée des écoles doivent être éliminées et le principe devrait être d'abord de mettre l'enfant à l'école et les questions administratives et financières suivront. Cet argent directement versé aux écoles peut être soumis ou non à des conditionnalités et être ciblé ou non sur certaines dépenses. Des programmes de construction d'écoles et de salles de classe peuvent permettre de rapprocher l'école des enfants et améliorer leur accès. La réalisation de nouvelles infrastructures paraît prioritaire, en ce sens qu'elle permet non seulement d'améliorer l'offre et de réduire les distances à parcourir, mais aussi d'accueillir les nombreux enfants scolarisables. Il faut concevoir des plans de constructions en hauteur, intégrer dans le plan d'urbanisme, une école publique à un intervalle régulier de 500 m. Ces initiatives doivent bénéficier de mesures d'accompagnement et de suivi-évaluation afin d'une application effective des réformes. À ce sujet, un responsable de la carte scolaire à Boundiali indique qu'

« il faut responsabiliser les collectivités locales et leur transférer des ressources conséquentes et des compétences en matière de planification scolaire pour qu'elles s'investissent davantage dans les enjeux de la scolarisation des enfants ».

Il faut également développer un Système d'Information Géographique (SIG) à la carte scolaire pour une gestion rationnelle et efficace des données scolaires. Cet outil d'aide à la décision va redynamiser ce service dans les prises de décisions éducatives. La carte scolaire pourra réduire considérablement l'irrationalité des décisions prises en matière d'implantation d'établissements, de structures d'encadrement et de répartition du personnel enseignant.

Figure 4 : représentation systémique des actions éducatives pour atténuer les problématiques de la scolarisation selon les enquêtés



Source : données de terrain, 2018

Certains programmes utilisent un, voire plusieurs, des mécanismes relevés pour résoudre les questions éducatives et d'autres ont vocation à être utilisées conjointement ou successivement pour agir efficacement sur les facteurs de blocages à la scolarisation. En définitive, pour assurer une éducation de masse, de qualité et vaincre les inégalités en matière de scolarisation, tous les acteurs du système doivent œuvrer de concert pour une éducation durable.

Discussion

L'État et ses partenaires mettent en œuvre des stratégies pour la scolarisation des enfants. Ces actions vont de l'amélioration de l'offre à la mobilisation en faveur de la scolarisation, en passant par l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Toutefois, cette volonté politique est bridée par des contraintes démographiques, de disponibilités financières, d'accessibilité et de performances

scolaires. En effet, la population ivoirienne croît à un rythme de 2,6 % par an. Estimée à 23 millions d'habitants (INS, 2014), cette population atteindra 43 millions d'habitants dans les 23 prochaines années. Cette croissance rapide de la population génère une demande sociale d'éducation importante dans certaines régions du pays. Ce résultat est conforme à celui trouvé par Bougma (2015) dans le contexte Burkinabè. Il indique que la transition de la fécondité est susceptible d'affecter positivement la scolarisation des enfants à travers des changements mécaniques engendrés dans la structure par âge de la population. L'auteur poursuit en disant que le ratio de dépendance étant fonction de cette structure, le déclin des taux de fécondité se traduit mécaniquement par une baisse du ratio de dépendance des enfants et adolescents, libérant ainsi des ressources qui peuvent être épargnées et investies dans le développement socioéconomique, y compris la scolarisation des enfants.

Nos analyses indiquent que les réformes souffrent de contraintes budgétaires traduites par des déficits de ressources financières, humaines et infrastructurelles. Ces contraintes résident dans la planification des réformes éducatives, le suivi-évaluation des réformes, le manque d'implication des populations locales et de volonté politique réelle. Le déficit de ressources financières conduit à la hausse des dépenses des ménages. Les budgets alloués aux écoles pour soutenir la suppression des frais scolaires sont insuffisants et la scolarisation primaire reste coûteuse pour les ménages les plus pauvres. Ces résultats sont identiques à ceux obtenus par la Banque Mondiale (2017). Elle indique qu'au centre des préoccupations éducatives en Côte d'Ivoire se trouve le besoin de promouvoir l'efficacité de la dépense publique, qui reste deux fois moindre que la moyenne en Afrique, en améliorant la performance du corps enseignant, en revisitant les mécanismes de subventions aux écoles privées et en augmentant les dépenses en équipement, tout en réduisant les frais administratifs.

Par ailleurs, nos résultats montrent que la scolarisation des enfants est liée aux contraintes d'accessibilité et de performance. Rendre l'école obligatoire suppose la disponibilité d'infrastructures scolaires pour recevoir tous les enfants d'âge scolaire. Or, 7 ans après la mise en œuvre de la Politique de Scolarisation Obligatoire, des enfants n'ont toujours pas accès aux écoles publiques parce que l'offre est insuffisante dans leurs régions et la qualité de l'enseignement se pose. Cette situation confirme que le droit réel à l'éducation, l'obligation et la gratuité scolaire, ne sont pas effectivement appliqués. Ce déficit entraîne une inadéquation entre l'offre et la demande. Cette inadéquation est appréciée par le ratio élèves par salle de classe et élèves par enseignant surtout dans les grands centres urbains. La croissance exponentielle de la population scolaire face à l'évolution arithmétique de l'offre pose des problèmes dans la performance scolaire. Ces difficultés se manifestent par l'effectif pléthorique des élèves dans les salles de classe qui conduit à la faible qualité de l'enseignement. Ces résultats sont conformes à ceux obtenus par Zah (2016). L'auteur indique des contraintes liées à l'accessibilité et à la performance du système éducatif traduit par le niveau de redoublement et des faibles taux d'achèvement.

Conclusion

Les acteurs de l'éducation ont recours à un certain nombre de stratégies éducatives pour lutter contre la sous-scolarisation. Ces stratégies touchent l'offre et la demande éducative. Elles vont de la mobilisation des ressources financières et de la construction des infrastructures scolaires à l'amélioration de la qualité de l'éducation de base, en passant par la mobilisation sociale. Cependant, ces stratégies sont en butte à un certain nombre d'entraves à la scolarisation. Les ressources financières et les infrastructures scolaires disponibles ne permettent pas de prendre en charge toute la population scolarisable. En ce qui concerne les mesures d'allègement des charges

de scolarisation, elles ne sont pas à la hauteur des attentes des parents d'élèves car ceux-ci continuent d'apporter un investissement important dans la scolarisation des enfants. En outre, l'obligation scolaire prônée par la Loi d'orientation de l'éducation n'est pas encore effective, eu égard à l'insuffisance des infrastructures scolaires existantes ainsi qu'à une faiblesse institutionnelle. Les acteurs interrogés ont proposé des stratégies novatrices en vue d'une éducation durable en Côte d'Ivoire. Elles doivent être centrées sur l'offre et la demande scolaire et interpellent tous les acteurs. Cela dit, pour agir efficacement, les acteurs doivent être convaincus que les changements qu'ils souhaitent opérer répondront aux besoins des populations concernées. Pour accomplir cela, il est nécessaire d'avoir une information juste, complète, à jour et provenant d'une base de recherche permanente et fiable. Une telle démarche permettra d'une part la réduction des inégalités dans l'offre offerte, et d'améliorer la demande éducative d'autre part.

Références bibliographiques

Banque Mondiale. 2017. *pourquoi la Côte d'Ivoire doit reformer son système éducatif*, groupe de la Banque mondiale, le Département pour le développement Humain Région Afrique, Abidjan, 64p.

Duru-bellat, M. 2003. *Les inégalités sociales à l'école et politiques éducatives*, UNESCO/IIEP, Paris, 25p.

INS. 2012. *Enquête démographique et de santé : Côte d'Ivoire 2011-2012*, Calverton, Maryland USA, Abidjan, 294p.

INS. 2015. *Enquête Niveau de Vie des ménages en Côte d'Ivoire : Analyse des résultats définitifs*, Abidjan, Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement, 91p.

INS. 2016. *Enquête à Indicateurs Multiples : analyse des résultats définitifs*, Ministère du plan et du développement, Abidjan, 442p.

MENET. 2014-2015. *Statistiques scolaires de poche*, Abidjan, MENET/DPES/SDSE, Abidjan, 103p.

MENET-FP. 2017-2018. *Annuaire statistique de l'enseignement primaire*, Abidjan, MENET/DPES/SDS&E, Abidjan, 232p.

MENET-FP. 2018-2019. *Statistiques scolaires de poche*, Abidjan, MEN/DSPS/SDSP, Abidjan, 102p.

MENET-FP. 2017-2018. *Annuaire statistique de l'enseignement secondaire général et technique*, Abidjan, MENET/DSPS/SDS, Abidjan, 189p.

MENET-FP. 2018-2019. *Annuaire statistique de l'enseignement primaire*, Abidjan, MENET/DSPS/SDS, Abidjan, 241p.

MENET-FP. 2018-2019. *Annuaire statistique de l'enseignement secondaire général et technique*, Abidjan, MENET/DSPS/SDS, Abidjan, 134p.

MENET-FP. 2016-2017. *Rapport d'analyse statistique (DPES)*, Abidjan, 106p.

MENET-FP. 2018-2019. *Rapport d'analyse statistique (DPES)*, Abidjan, 98p.

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation de Base, 1997, *Plan National de Développement de l'Éducation et de la Formation : PNDEF (1998-2010)*, Ministère de l'éducation nationale, 5 volumes, Abidjan, 150p.

Moussa, B. 2015. *Fécondité, réseaux familiaux et scolarisation des enfants en milieu urbain au Burkina Faso*, Thèse de doctorat en faculté des arts et des sciences, Université de Montréal, Montréal, 253p.

Tanoh, A. L. 2020. *Inégalité dans la scolarisation des filles et des garçons dans le nord-ouest de la Côte d'Ivoire*, Thèse unique de doctorat en géographie de la population, Université Alassane Ouattara à Bouaké, 391p.

UNESCO. 2012. *Atlas mondial de l'égalité des genres dans l'éducation*, UNESCO, Paris, 94p.

ZAH, B. T. 2015, « Politique de scolarisation en Côte d'Ivoire et inégalité entre les filles et les garçons ». *Repères/vol.1-n°1-2015*, Bouaké, p.31-59.